

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## 1. OBJECTIF

**Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.**

## 2. PRODUIT

Nom du Produit : **SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES [ISIN : FR0013049475]**

Initiateur du PRIIP (Société de Gestion) : **PATRIVAL S.A.**

Site web de la société de gestion : [www.patriveal.fr](http://www.patriveal.fr)

Appelez le +33 (0)3 20 51 92 93 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PATRIVAL S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

PATRIVAL S.A. est agréée en France sous le numéro GP 90-28 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 01/03/2024

**Avvertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## 3. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

**Durée :** La durée de vie du Produit est de 99 ans. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

**Objectifs :** Le Produit SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est un fonds « Actions internationales » dont l'objectif est de réaliser une performance moyenne annuelle de plus de 7% nette de frais de gestion sur un horizon d'investissement de 5 à 8 ans en mettant en oeuvre une gestion discrétionnaire.

Le Produit est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Produit.

**Indicateur de référence :** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectorielle la composition d'un indicateur de référence. Cependant, l'indice mondial « MSCI AC WORLD INDEX » dividendes nets réinvestis (code Bloomberg MIWD), convertit en euros pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori.

**Stratégie d'investissement :** La gestion de SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est constituée de deux poches, une poche « action », une poche « monétaire et taux » :

• La poche actions représente entre 60% et 100% de l'actif net du fonds. Elle pourra être composée d'actions en direct et de fonds classés actions. Les fonds pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds.

• La poche « monétaire et taux », représente entre 0% et 40% de l'actif net du fonds. Cette poche sera composée essentiellement d'obligations et d'instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés Les titres concernés peuvent être sans critère de notation particulière (y compris en titres spéculatifs). Cette poche pourra également comporter des OPC français et/ ou européens conformes aux normes européennes. La société ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour sélectionner les actifs. Elle effectue une analyse indépendante des émissions.

Étant classé « action internationales », le fonds SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins aux marchés actions étranger (y compris émergents) ou français. Les investissements sur les marchés actions émergents seront effectués par l'intermédiaire de fonds. Pour les actions détenues en direct hors zone euro, il s'agira notamment d'actions américaines ou japonaises sans contrainte d'investissement minimum.

Le choix des fonds cibles repose sur l'analyse de l'historique de performances, de volatilité, sur l'expérience et la politique de gestion des gérants des fonds cibles.

Qu'il s'agisse de la poche « actions » ou de la poche « monétaire et taux », les fonds sélectionnés peuvent être des OPCVM français ou européens y compris des fonds indiciels cotés (ETF) dans la limite de 100% de l'actif. Ainsi que des FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres États membres de l'union européenne respectant les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier dans la limite de 30% de l'actif.

SELECTION ACTIONS INTERNATIONALES peut investir dans des instruments financiers à dérivés intégrés dans la limite maximale de 10% tels que warrants, bons de souscription, obligations convertibles, obligations callables ou putables, Credit Linked Notes (CLN) et produits dérivés complexes.

Les valeurs libellées en devises autres que l'Euro représenteront au maximum 50% de l'actif net du fonds. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

Ce Produit n'intègre pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, ni des critères d'investissements durables au sens de l'article 9 du même Règlement. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Affectation des revenus :** capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** capitalisation

**Investisseurs de détail visés :** Tous les souscripteurs, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Ce Produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une U.S. Person telle que définie dans le Prospectus.

### Informations pratiques :

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts.

Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée hebdomadairement sur les cours de clôture du vendredi (J) (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français). Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 18 heures, le jour ouvré précédant (J-1) la détermination de la valeur liquidative

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de Gestion, à l'adresse suivante : PATRIVAL S.A., Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne, 59290 Wasquehal, par mail à l'adresse suivante : serviceclients@patrival.fr ou sur le site internet de la société de gestion : www.patrival.fr

#### 4. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

##### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque) :

**Risque de taux :** En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

**Risque de change :** Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

##### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : 10 000 €			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>5 062 EUR</b>	<b>1 985 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	- 49,38 %	- 27,63 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 910 EUR</b>	<b>10 250 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	- 30,90 %	+ 0,50 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>10 570 EUR</b>	<b>32 220 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+ 5,70 %	+ 26,36 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>27 520 EUR</b>	<b>45 570 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	+ 175,20 %	+ 35,44 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

#### 5. QUE SE PASSE-T-IL SI PATRIVAL S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### 6. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

##### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- > qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- > 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS
<b>Coûts totaux</b>	<b>607 EUR</b>	<b>5 988 EUR</b>
Incidence des coûts annuels (*)	6,1 %	4,8 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de + 31,1 % avant déduction des coûts et de + 26,4 % après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Investissement de EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels.	(Jusqu'à) 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00 % du montant investi.	(Jusqu'à) 98 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,68 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	262 EUR
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,45 % - Description : 10 % TTC de la surperformance du Produit au-delà du seuil de 7 %	44 EUR

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement.

## 7. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

### PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANNÉES

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement, étant précisé que le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée hebdomadairement sur les cours de clôture du vendredi (J) (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français). Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 18 heures, le jour ouvré précédant (J-1) la détermination de la valeur liquidative.

Le Produit n'a pas mis en place de mécanisme de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

## 8. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier : PATRIVAL S.A., Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : [serviceclients@patrival.fr](mailto:serviceclients@patrival.fr)

Les modalités relatives au droit pour tout investisseur de porter une réclamation ou d'exercer un recours collectif sont détaillées dans la Politique de traitement des réclamations de PATRIVAL S.A., accessible à partir du lien suivant : [www.patrival.fr/informations-reglementaires](http://www.patrival.fr/informations-reglementaires)

Dans le cas où vous auriez formulé une réclamation à laquelle PATRIVAL S.A. ne parviendrait pas à apporter une réponse satisfaisante, vous pouvez recourir au service du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») par formulaire électronique, en consultant le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org), ou par courrier à l'attention du Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

## 9. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Scénarios de performance : Vous pouvez obtenir les derniers scénarios de performance via le site internet [www.patrival.fr](http://www.patrival.fr).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.patrival.fr](http://www.patrival.fr).

Les derniers documents réglementaires, en ce compris les données relatives aux scénarios de performance et aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles auprès de la Société de Gestion : par courrier auprès de PATRIVAL S.A., Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : [serviceclients@patrival.fr](mailto:serviceclients@patrival.fr)

En outre, le Produit relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Disclosure »). En ce sens, le Produit ne vise pas la promotion de caractéristique environnementale et sociale ni l'investissement durable.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour annuellement.